

Parc National d'Libération Mairie

Soumis par Sophie

Dernière mise à jour : 09-10-2007

25 Juin 2007

Parc National des Calanques d'Libération de la Mairie de La Ciotat

Le rapprochement mairie de La Ciotat/GIP Calanques au conseil municipal du lundi 25 juin

LA MAIRIE VA OFFICIALISER UNE EXCELLENTE DECISION

Le Collectif "La Ciotat Coeur de Parc" exprime sa satisfaction en constatant qu'une d'Libération officialisant le rapprochement entre la mairie de La Ciotat et le GIP Calanques sera d' battue en conseil municipal lundi 25 juin (d'but à 18h30).

Nous invitons les sympathisants de notre collectif à montrer leur satisfaction en venant assister à ce conseil municipal qui est pour nous un premier aboutissement officiel ciotaden de deux années de travail b'n'vole.

Comme notre collectif l'annonce depuis 2006, le mois de Juin 2007 allait être crucial pour le projet de Parc National des Calanques jusqu'à La Ciotat : après le courrier positif de la mairie au GIP Calanques du 17 avril dernier et l'accueil positif du bureau du GIP r'uni le 27 avril dernier, la d'libération soumise au conseil municipal lundi affirme entra autre et à juste titre :

"Cette attitude, préalable indispensable à la poursuite du processus de création du Parc National, pourrait d'buter le mois prochain à l'issue du choix du prestataire effectué par le GIP."

Il y avait bien une urgence à agir. Nous saluons l'équipe municipale de le faire à temps.

Ce premier pas officialisé ne doit pas faire oublier que c'est bien l'option forte "Coeur de Parc" à laquelle La Ciotat doit pr' tendre d'sormais puisque l'option faible "zone d'adh'sion" priverait notre ville de l'action r'elle du Parc National (coeur de parc) avec son importante subvention d'Etat annuelle et son personnel de terrain en nombre, seul v'ritable enjeu pour le site car seule formule lui apportant le maximum de moyens.

Ces moyens d'exception (in'dits à La Ciotat et que bien des communes nous envieront) sont les seuls qui permettraient à la fois d'assurer une pr'vention contre l'incendie tr's ambitieuse (comme c'est le cas à Port-Cros), de g'érer la tr's forte fr'quentation terrestre et marine du site sans l'interdire, de r'soudre durablement les questions relatives à la pr'servation concertée des fonds marins et de mettre en place de fa'son p'renne tout projet favorable à la pr'servation du site tout en le laissant ouvert au public grâce au futur "programme d'am'nagement" du Parc pour 5 ans (comme dans chacun des 9 parcs nationaux de France).